



CAEN du 22 mars 2017

Déclaration sur la carte des formations professionnelles initiale

La FSU dénonce les orientations 2018-2020 de la carte des formations professionnelles initiales.

Le document de cadrage est mis au débat en CAEN pour la forme, puisque, pour la troisième fois consécutive il n'est tenu aucun compte de notre demande d'être consultés avant sa signature et son envoi aux chefs d'établissement et directeurs de CFA, cela en dépit d'engagements réitérés en séance.

C'est d'autant plus préjudiciable cette fois qu'il s'agit d'orientations définies jusqu'en 2020 et que la formation sous statut scolaire y est mise au service des nouvelles compétences économiques de la région, alors que ce n'est aucunement le rôle du Service Public. Aucune référence à la loi de refondation de l'Ecole, qui a disparu du document depuis l'an dernier, par contre nous lisons que les orientations devraient s'inscrire désormais dans le cadre du SRDEII et par anticipation dans celui d'un CPRDFOP qui est en cours de rédaction et n'a donc aucune existence légale.

Ces orientations imposent arbitrairement d'ajuster les objectifs de la formation scolaire sur ceux de l'apprentissage. Le courrier qui accompagne le document précise que la carte doit s'adapter aux « besoins des territoires » et favoriser leur « attractivité ». Si l'on traduit ces objectifs en langage clair et compréhensible par tous, cela signifie que l'offre de formation initiale doit se plier aux desiderata des entreprises locales, dans une logique de concurrence entre territoires. Cette concurrence heurte de front aussi les objectifs du Service Public d'Education. La lettre précise qu'une « attention particulière sera portée aux métiers en tension ». La dernière ligne parle pourtant d'une carte des formations « adaptée aux souhaits des jeunes ». Mais à condition que ces souhaits coïncident avec les priorités des entreprises. Leurs aspirations devront se borner aux frontières de leur bassin d'emploi et leurs ambitions aux besoins en qualifications du territoire régional. De quoi faire rêver le public d'adolescents concerné !

Dans l'annexe nous constatons que :

- la spécificité du public des collégiens et lycéens n'est plus du tout prise en compte, alors qu'il l'était au moins partiellement encore depuis la carte 2014. Au contraire on mêle dans le propos les jeunes et les adultes comme si les problématiques étaient les mêmes. Un vivier de main-d'œuvre indistinct et sans âge à former et diriger où sont les besoins.

- l'objectif d'acquisition d'une qualification et d'élévation des niveaux de qualification est bien présent afin de favoriser l'insertion professionnelle et les évolutions ultérieures, mais il est limité comme le reste au « besoin en compétences du monde économique » et de ses « performances ». L'objectif social du Service public, à savoir l'émancipation de tous par la formation, n'a plus sa place.
- Le document invoque toujours « la capacité à s'adapter et à anticiper les besoins en formation et en compétences », comme s'il était aisé d'effectuer cette prospective dans le contexte actuel (une relecture des documents de cadrage antérieurs montre d'ailleurs que les besoins changent selon les années...) et comme si le temps long de la formation initiale pouvait se calquer sur les logiques court-termistes de la formation continue.
- Seul l'apprentissage est valorisé. Tout ce qui est préconisé va dans le même sens, avec la mixité des publics, la mutualisation des compétences, des plateaux techniques, le mélange des publics sous statut scolaire et par apprentissage, en formation initiale et en formation continue.
- Comment comprendre cette mise en avant sans nuance de la mixité des publics, alors même que :

* le Président du Conseil Régional a toujours l'honnêteté de reconnaître, devant les organisations syndicales, que les cas de mixité de public interviennent en opportunité pour permettre le maintien de formations au bord de la fermeture...

* la Rectrice précédente a toujours été constante – PV des CAEN à l'appui – dans son appréciation sur la mixité des publics, appréciation s'appuyant sur des études convergentes qui tendent à démontrer qu'en dehors des formations supérieures, les cas de mixité des publics sont clairement inadaptés au niveau du secondaire...

* le DRAAF de son côté n'a pas cédé aux appels des seules MFR à la mixité des publics se refusant à inscrire celle-ci dans le PREA (validé début mars), sachant que cette orientation présente dans le 5ème schéma national des formations n'apparaît plus dans le 6ème schéma en vigueur depuis fin 2016, l'essentiel des expérimentations conduites dans l'enseignement agricole public ayant été abandonnée faute de résultats probants...

La FSU demande que cette orientation soit abandonnée et qu'un additif à la note de cadrage puisse être adressé aux chefs d'établissement de notre région, suite aux avis exprimés en CAEN.

- La logique des passerelles est détournée de ses objectifs antérieurs au profit de la mixité des parcours LP/apprentissage. Quand on consulte le site de la Région, on y voit la promotion des journées portes ouvertes dans les CFA. Quand à celles des LP, elles sont passées aux oubliettes.
- Le « rapprochement des lieux de formation des lieux d'habitation des jeunes et/ou des entreprises » risque de condamner les jeunes les moins mobiles, ceux qui sont issus des CSP défavorisées, à être affectés par défaut dans des formations à des métiers en tension. Que vont devenir les formations correspondant à une forte demande sociale, si elles ne sont plus jugées utiles,

dans un contexte de pénurie de moyens et donc de redéploiements ? On ne pourra plus parler d'orientation choisie dans ces conditions, on sortira même d'une logique d'orientation au profit d'une logique d'affectation quasi contrainte. Les équilibres encore préservés jusque-là vont-ils disparaître ? Afin de favoriser la mobilité, le développement des internats n'est donc plus d'actualité ?

- La promotion de l'apprentissage et l'insuffisance de la dotation académique, qui vient de montrer ses limites pour la rentrée 2017, laissent craindre que les ouvertures en LP soient très limitées et que la poussée démographique soit contenue malgré la demande, au profit d'une orientation en apprentissage très aléatoire vu les discriminations à l'embauche, ou d'une affectation par défaut en lycée général et technologique, de quoi risquer d'alimenter le décrochage.
- Concernant plus spécifiquement le paragraphe sur les « formations agricoles », là encore seuls les besoins du territoire sont mis en avant et si des fois on avait un doute, l'illustration est très explicite avec une référence à des « déclarations d'intérêt des acteurs économiques ». Quid de l'orientation choisie des jeunes, de la présence d'une offre publique de formation accessible à tous et des capacités d'accueil en regard des demandes ? Enfin, il est inscrit dans cette note de cadrage que les demandes d'ouverture de formation devront être en cohérence avec les « domaines de compétences des établissements ». Pour le SNETAP-FSU et les personnels de l'EAP, cette orientation marque clairement en l'état une régression par rapport à la carte des pôles de compétences établie par la DRAAF et qui n'a jamais été conçue comme sclérosante... sinon Tours-Fondettes n'aurait jamais ouvert son BTSA GEMEAU (sur les métiers de l'eau) ni Amboise sa section cheval, etc...
- Ouvrir les titres du ministère du travail par la voie de l'apprentissage n'est pas sans poser un certain nombre de questions. À l'origine, ces titres devaient permettre à des travailleurs, via la formation continue, d'obtenir un niveau de qualification supérieur, c'est pour cela que les contenus de formation se limitent à l'aspect professionnel. Or l'apprentissage est une formation initiale. En permettant d'obtenir un titre par ce biais, vous privez ce public, même s'il doit déjà être titulaire d'un niveau V, de formation générale. La formation du citoyen est donc sacrifiée sur l'autel du dogme de l'apprentissage.

Pour qui connaît un peu la longue histoire de la formation professionnelle, on peut se demander si le tournant actuel n'opère pas un retour à ce qui se faisait dans les années 1930, dont l'historien Guy Brucy tire le bilan suivant: « Pendant environ cinquante ans – entre 1880 et 1930 – l'échelon local a donc joué un rôle décisif dans le fonctionnement des dispositifs de formation (...) la politique de formation fondée sur des rapports étroits entre écoles, employeurs et élus locaux fut décevante ».

La FSU ne peut porter qu'un avis défavorable à l'égard des orientations qui sont censées ici présider à l'élaboration de la carte des formations 2018-2020,